

**LES LYCÉES, À LA
CROISÉE DE TOUS
LES PARCOURS :**
ANNEXE

PAR LAURE ENDRIZZI



Les lycées, à la croisée de tous les parcours : Annexe

Les monographies présentées dans ce document accompagnent le n° 88 des dossiers de veille de l'IFÉ, intitulé « Les lycées, à la croisée de tous les parcours ». Elles concernent les pays suivants :

- Allemagne
- Belgique – Fédération Wallonie-Bruxelles
- Canada – Province du Québec
- Espagne
- Suède
- Suisse



Par Laure Endrizzi

Chargée d'études et de recherche au service Veille et Analyses

Remerciements à Catherine Reverdy pour son travail sur l'Espagne et à Lena Burgert, Annika Wilmers, Philippe Collonval, Louise Ménard, Jaume Sureda, Joan Pagès, Mariana Broscareanu et Elisabetta Pagnossin pour leurs relectures patientes et attentives.

Note aux lecteurs

Il est régulièrement fait référence, dans cette annexe, à la classification internationale type de l'éducation (CITE) conçue par l'Unesco pour désigner les différents niveaux d'éducation.

Institut de statistique de l'Unesco (ISU) (2013). *Classification internationale type de l'éducation – CITE 2011*. Montréal : Institut de statistique de l'Unesco. En ligne : <http://www.uis.unesco.org/Education/Documents/isced-2011-fr.pdf>.

La CITE, dont la version 3 adoptée par l'Unesco en 2011 est actuellement en cours de déploiement (ISU, 2013), fournit un cadre normalisé d'interprétation des niveaux d'études, qui garantit une certaine comparabilité des données collectées à l'échelle internationale :

- Niveau 0 de la CITE – Éducation de la petite enfance
- Niveau 1 de la CITE – Enseignement primaire
- Niveau 2 de la CITE – Premier cycle de l'enseignement secondaire
- Niveau 3 de la CITE – Deuxième cycle de l'enseignement secondaire
- Niveau 4 de la CITE – Enseignement post-secondaire non-supérieur
- Niveau 5 de la CITE – Enseignement supérieur de cycle court
- Niveau 6 de la CITE – Niveau licence ou équivalent
- Niveau 7 de la CITE – Niveau master ou équivalent
- Niveau 8 de la CITE – Niveau doctorat ou équivalent

Il existe deux catégories d'orientation :

- « L'enseignement professionnel correspond à des programmes éducatifs conçus pour que les participants acquièrent les connaissances, aptitudes et compétences spécifiques à une profession, un métier ou à un ensemble de professions ou de métiers. »
- « L'enseignement général offre des programmes éducatifs conçus pour développer chez les apprenants les connaissances générales, les aptitudes et les compétences, ainsi que les aptitudes en lecture et en calcul, souvent pour les préparer à des programmes éducatifs plus avancés au même niveau de la CITE ou à un niveau supérieur et pour établir les bases de l'apprentissage tout au long de la vie. » ¹

¹ La version 2011 introduit un nouveau découpage des formations supérieures et supprime les catégories A (général), B (préprofessionnel), et C (professionnel) qui permettaient de distinguer les formations de niveau 3 donnant accès à un niveau supérieur (A et B) des formations terminales débouchant sur une entrée dans la vie active (C).

EN SUISSE

LE SYSTÈME ÉDUCATIF

Un système décentralisé...

La Suisse comporte 26 cantons pour quasiment autant de systèmes scolaires, avec des différences notables à la fois en termes de structures, d'objectifs et de contenus. La compétence de la Confédération concerne exclusivement la formation post-obligatoire ¹.

Diverses initiatives récentes, sous l'égide notamment de la CDIP ², ambitionnent d'homogénéiser l'offre d'enseignement, parmi lesquelles figure le [concordat HarmoS](#), sans conteste la plus emblématique ³. Pour tous les cantons signataires, l'obligation scolaire sera portée à l'âge de 15 ans d'ici 2015 et totalisera 11 années, avec 2 années de préscolaire, 6 années de primaire et 3 années de secondaire inférieur.

L'enseignement est dispensé généralement dans la langue de la région linguistique du canton, à savoir le français, l'allemand, l'italien ou le romanche. Du fait de cette réalité plurilingue, l'enseignement des langues jouit traditionnellement d'une place importante dans les enseignements en Suisse, à tous les niveaux du système éducatif.

De façon générale, le [système éducatif suisse](#) se caractérise par une large offre de formation et un haut degré de perméabilité, avec des possibilités multiples de changer d'école ou de formation ou de reprendre une formation.

Voir le [diagramme](#) du système éducatif suisse.



Le niveau d'éducation en Suisse est parmi les plus élevés des pays de l'OCDE lorsque l'on considère la scolarité secondaire : ce sont en effet 86 % des 25-64 ans qui possèdent au moins un certificat de fin d'études secondaires (OCDE, 2013).

... à différenciation précoce

Dans certains cantons, la différenciation des parcours intervient avant la fin de la scolarité obligatoire, [dès l'entrée dans le secondaire inférieur](#) à l'âge de 12 ans, sous forme de cours à niveaux (exigences élémentaires ou étendues).

Le premier véritable palier d'orientation se situe [à l'entrée du niveau secondaire supérieur](#) : les élèves rejoignent alors différents types d'écoles selon qu'ils optent pour des études générales (30 %) ou des études professionnelles (70 %). C'est la formation professionnelle duale, alternant des cours dans une entreprise conventionnée et à l'école professionnelle, qui constitue le type de formation le plus répandu à ce niveau.

À chaque palier, les familles sont en principe libres d'inscrire leur(s) enfant(s) dans la formation de leur choix, dans les limites géographiques du canton où elles sont domiciliées. Les conditions d'admission sont cependant très variables d'un canton à l'autre : un entretien et/ou des épreuves écrites peuvent être exigés.

¹ « L'instruction publique est du ressort des 26 cantons. Les cantons sont souverains en la matière aussi longtemps que cette souveraineté n'est pas déléguée à la Confédération par la Constitution fédérale. Les compétences de la Confédération touchent le domaine de la formation post-obligatoire. La Confédération et les cantons se partagent la responsabilité du système éducatif dans les domaines des écoles de maturité gymnasiale, de la formation professionnelle et des hautes écoles. Certaines tâches incombent également aux communes, notamment dans le domaine de l'école obligatoire et de l'école enfantine » (cf. [educa.ch](#)).

² La Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) joue un rôle de coordination en réunissant les 26 conseillers(-ères) d'État responsables de l'éducation et en fondant son action sur des accords (ou concordats) inter-cantonaux juridiquement contraignants.

³ Il s'agit d'harmoniser la scolarité obligatoire en intervenant sur l'âge d'entrée à l'école, la durée des degrés d'enseignement et leurs principaux objectifs. L'IRD (Institut de recherche et de documentation pédagogique) publie des [états de situation](#) réguliers sur l'intégration progressive d'HarmoS.

En Suisse, le redoublement reste exceptionnel. Des [solutions de transition](#) ¹ sont proposées à différents paliers pour permettre à des élèves en difficulté ou à ceux souhaitant poursuivre leur scolarité dans des formations plus exigeantes d'atteindre le niveau requis. Ainsi la scolarité au niveau secondaire supérieur peut durer entre 3 et 5 ans selon les parcours.

L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPÉRIEUR

L'enseignement post-obligatoire est placé sous la responsabilité commune de la Confédération et des cantons. L'une fixe les réglementations inter-cantoniales ou fédérales, les autres sont responsables de l'application de ces dispositions légales et des écoles situées sur leur territoire.

Un secondaire général sélectif

Après l'école obligatoire, les élèves peuvent poursuivre dans une formation générale au sein d'une école de maturité gymnasiale ou d'une école de culture générale : ces formations ne sont pas qualifiantes, elles préparent aux études supérieures.

Les écoles de maturité gymnasiale

Les objectifs de la [formation gymnasiale](#) sont fixés dans le règlement de la CDIP de 1995 sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale : « aptitude générale aux études académiques » et « profonde maturité sociale » en forment les piliers.

Cette formation a connu une réforme importante en 1995, motivée notamment par la perspective d'une reconnaissance inter-cantonale des certificats de maturité gymnasiale. Ainsi, les différents types de maturité ont été abolis et le choix des élèves a été élargi pour favoriser une meilleure individualisation du parcours. Il n'y a donc pas de filières en tant que telles, mais le programme comprend une large palette de matières obligatoires, communes à tous les élèves, deux options et un projet à mener en autonomie. Globalement, ce sont les langues qui concentrent le plus gros volume horaire dans l'emploi du temps des élèves (entre 30 et 40 %), suivies par les mathématiques et les sciences (entre 25 et 35 %).

Le contrôle continu relève de la responsabilité des enseignants ; ils utilisent une échelle de notes allant de 6 pour la meilleure à 1 pour la plus faible. À la fin du semestre ou de l'année, les élèves reçoivent un bulletin stipulant la décision prise par l'école relative à la poursuite des études.

Le certificat de maturité gymnasiale

Après 3 ou 4 ans d'études, les élèves effectuent une dernière année préparant à l'examen de maturité, équivalent du baccalauréat français. Ce certificat leur garantit l'accès aux universités, aux écoles polytechniques et, après un stage professionnel, aux hautes écoles spécialisées ².

Il se distingue des examens des autres pays essentiellement sur deux points : le fait qu'il donne libre accès à toutes les formations de l'enseignement supérieur, si l'on exclut le numérus clausus en médecine, et le fait qu'il n'est pas standardisé, son organisation relevant de la responsabilité des établissements scolaires. Le corollaire à cet accès libéral aux études supérieures, fondé sur une forte sélectivité à l'entrée du secondaire supérieur dans un système décentralisé, c'est une proportion de lauréats plus faible qu'ailleurs et extrêmement variable d'un canton à l'autre ³.

¹ La transition du secondaire I au secondaire II a été récemment définie comme une priorité par la Confédération qui a chargé les cantons de veiller à ce que tous les élèves obtiennent un diplôme du secondaire adapté à leurs capacités. Dans cette perspective, les [offres de formation transitoires](#) se développent et divers dispositifs d'accompagnement ciblent les élèves à risque : le [CMFP](#) constitue à cet égard une mesure phare.

² Il y a 10 universités en Suisse (3 francophones, 5 germanophones, 1 italophone et 1 bilingue) et 2 écoles polytechniques fédérales. C'est la Conférence universitaire suisse ([CUS](#)) qui veille à promouvoir à l'échelle nationale la collaboration entre les établissements. Les hautes écoles spécialisées (HES), organisées en réseau depuis 1993 ([KFH](#)), dispensent un enseignement de niveau universitaire axé sur la pratique dans les domaines de la technique, de l'administration, de l'agronomie, des arts appliqués, de la santé, du social et de l'éducation. Elles regroupent plus de 60 établissements, dont 15 HEP (hautes écoles pédagogiques), chargées de la formation des enseignants.

³ Avec des taux de diplomation plutôt faibles pour les maturités gymnasiales, spécialisées et professionnelles, la Suisse reste corollairement un pays où le niveau d'éducation supérieure reste moyen : seuls 35 % des 25-64 ans sont en possession d'un diplôme de niveau CITE 5 ou 6 (données OCDE, RSE 2013).



Dans un contexte où la convergence est de mise, tant au secondaire inférieur, avec la réforme HarmoS, qu'au niveau de l'enseignement supérieur avec le « Processus de Bologne », de nouveaux équilibres, entre des mesures centralisées et le maintien d'une autonomie pour les gymnases, sont à trouver. Il s'agit aussi, dans le prolongement des évaluations [Evamar](#), de déterminer quelle organisation et quels contenus de la maturité gymnasiale sont susceptibles de garantir son efficacité à mesurer l'aptitude générale aux études supérieures (Eberle & Brüggelbrock, 2013).

Les écoles de culture générale

Les [écoles de culture générale](#) offrent un compromis entre voie générale et voie professionnelle, avec une dominante dans l'un des 7 domaines professionnels suivants : arts et design, communication-information, musique et théâtre, psychologie appliquée, santé, sciences de l'éducation et travail social.

Elles préparent à une poursuite d'études de niveau CITE 5 ou plus dans une haute école spécialisée ou dans une école supérieure à orientation professionnelle. La scolarité se fait en deux temps : 3 ans pour le certificat de culture générale, plus 1 an pour la maturité spécialisée.

L'obtention du certificat de culture générale est conditionnée par la réussite à un examen final dont les modalités sont proches de celles de la maturité gymnasiale : organisé par les établissements, il comporte au moins 6 épreuves, dont la spécialisation choisie, et prend en compte le contrôle continu de l'année en cours.

À l'issue des 3 premières années, les élèves suivent une année de préparation à la maturité spécialisée. Elle permet de valider une connaissance théorique et pratique plus approfondie, à l'aide de stages et de travaux pratiques et avec la réalisation d'un projet en autonomie (« travail de maturité spécialisée »).

Un secondaire professionnel dominé par le système dual

La [formation professionnelle](#) initiale en Suisse fait partie intégrante du système éducatif, tant au niveau secondaire que supérieur. Il s'agit d'une responsabilité commune de la Confédération, des cantons et des organisations du monde du travail. Des plans de formation concertés sont définis au niveau fédéral pour chaque métier ; les cantons veillent à leur déploiement et à leur promotion, notamment par la gestion des services d'information et d'orientation.

Deux types de formation initiale sont proposées : une formation courte de 2 ans (équivalent au CAP français) et une formation de 3 ou 4 ans qui permet d'obtenir un Certificat fédéral de capacité (CFC) et d'accéder à une formation professionnelle de type 5 ou 6 dans une école supérieure ^❶.

La formation duale

La formation professionnelle peut être suivie à plein temps, dans des écoles de métiers ou des écoles de commerce, essentiellement dans les cantons de Suisse romande et de Suisse italienne. Mais l'écrasante majorité des élèves opte pour le système dual, basé sur une alternance entre entreprise formatrice et école professionnelle. Plus de 250 formations sont proposées dans ce cadre ^❷.

L'entreprise formatrice peut être composée de deux ou plusieurs entreprises dont les domaines d'activités sont complémentaires. Elle est la clé de voûte du système dual. C'est elle qui décide des critères de sélection pour les places en apprentissage : un test d'aptitude peut par exemple être exigé, en plus des résultats scolaires du secondaire inférieur et de l'entretien d'embauche. C'est elle qui établit le contrat d'apprentissage, avec le programme d'études. C'est également elle qui rédige le rapport de formation semestriel : il rend compte des évaluations, à la fois sommatives et formatives, conduites au sein de l'entreprise et inclut les résultats atteints en école professionnelle et dans les cours interentreprises.

Le certificat de maturité professionnelle

Depuis 1993, il existe également un certificat de [maturité professionnelle](#) qui permet d'accéder aux hautes écoles spécialisées sans examen d'entrée. Il s'agit d'une formation générale élargie qui vient compléter la formation technique pour le Certificat fédéral de capacités. Elle peut être effectuée pendant ou après les 3 ou 4 ans

^❶ Les formations professionnelles de type 5B (2 ans et demi ou 3 ans d'études) sont dispensées dans une certaine d'écoles de formation professionnelle supérieure. Sous la responsabilité d'associations professionnelles qui en assurent l'organisation, ces écoles offrent plus de 150 qualifications techniques conduisant à des fonctions de cadres ou de spécialistes.

^❷ Parmi les professions les plus demandées, figurent « employé(e) de bureau », « mécanicien » et « informaticien ».

de formation en apprentissage. Son obtention est conditionnée par les résultats du contrôle continu et par la réalisation en fin de formation d'un travail interdisciplinaire.

La maturité professionnelle est encore en 2013 proposée dans les 6 orientations suivantes : technique, commerciale, artisanale, artistique, scientifique et santé-social. Une réforme est actuellement en cours pour remplacer ces filières par un système de spécialisation basé sur des choix différenciés d'options, comme le précise le [Plan d'études cadre pour la maturité professionnelle](#).

Une fois la maturité professionnelle obtenue, un examen passerelle complémentaire peut être passé pour rejoindre les universités ou les écoles polytechniques fédérales. Le système suisse présente ainsi de multiples possibilités de formation et une forte porosité facilitant la poursuite ultérieure d'études ou la réorientation.

BIBLIOGRAPHIE

Rapports nationaux pour comparaisons internationales

- Eurydice (2013). *Switzerland: Secondary and Post-Secondary non-tertiary Education*. In Eurypedia. En ligne : https://webgate.ec.europa.eu/fpfis/mwikis/eurydice/index.php/Switzerland:Secondary_and_Post-Secondary_Non-Tertiary_Education.
- OCDE (2013). *Education at a Glance 2013. Country Note: Switzerland*. Paris : OCDE. En ligne : http://www.oecd.org/edu/Switzerland_EAG2013%20Country%20Note.pdf.

Sites et documents gouvernementaux

- Babel Jacques, Gaillard Laurent & Strübi Pascal (2012). *Perspectives de la formation : Scénarios 2012–2021 pour le système de formation*. Neuchâtel : Office fédéral de la statistique suisse. En ligne : <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/15/22/publ.html?publicationID=5023>.
- Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP). Projet « Transition scolarité obligatoire – secondaire II ». In *Site de la CDIP*. En ligne : <http://www.cdip.ch/dyn/11743.php>.
- Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR) (2013). *Faits et données chiffrés : La formation professionnelle en Suisse 2013*. Berne : Confédération Suisse. En ligne : http://www.formationprof.ch/dyn/bin/5754-13635-1-f_fz_publication_2013.pdf.
- Eberle Franz & Brügglenbrock Christel (2013). *L'éducation au gymnase*. Berne : Conférence suisse de directeurs cantonaux de l'instruction publique. En ligne : <http://www.edk.ch/dyn/26344.php>.
- Office fédéral de la statistique. Degré secondaire II : écoles de formation générale et professionnelle. In *Portail statistique suisse*. En ligne : <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/15/04.html>.





▶ **Pour citer ce dossier :**

Endrizzi Laure (2013). *Les lycées, à la croisée de tous les parcours*. Annexe. Dossier de veille de l'IFÉ, n°88, décembre. Lyon : ENS de Lyon.
 En ligne : <http://ife.ens-lyon.fr/vst/DA/detailsDossier.php?parent=accueil&dossier=88&lang=fr>

▶ **Retrouvez les derniers Dossiers de veille de l'IFÉ :**

● Feyfant Annie (2013). *L'établissement scolaire, espace de travail et de formation des enseignants*. Dossier de veille de l'IFÉ, n°87, novembre. Lyon : ENS de Lyon.

En ligne : <http://ife.ens-lyon.fr/vst/DA/detailsDossier.php?parent=accueil&dossier=87&lang=fr>

● Gaussel Marie & Reverdy Catherine (2013). *Neurosciences et éducation : la bataille des cerveaux*. Dossier d'actualité Veille et Analyses IFÉ, n° 86, septembre. Lyon : ENS de Lyon.

En ligne : <http://ife.ens-lyon.fr/vst/DA/detailsDossier.php?parent=accueil&dossier=86&lang=fr>

● Feyfant Annie (2013). *Quels contenus pour l'enseignement obligatoire ?* Dossier d'actualité Veille et Analyses IFÉ, n° 85, juin. Lyon : ENS de Lyon.

En ligne : <http://ife.ens-lyon.fr/vst/DA/detailsDossier.php?parent=accueil&dossier=85&lang=fr>

▶ **Abonnez-vous aux Dossiers de veille de l'IFÉ :**

<http://ife.ens-lyon.fr/vst/abonnement.php>

© École normale supérieure de Lyon
 Institut français de l'Éducation
 Veille et Analyses

15 parvis René-Descartes BP 7000 – 69342 Lyon cedex 07

veille.scientifique@ens-lyon.fr

Standard : +33 (04) 26 73 11 24

Télécopie : +33 (04) 26 73 11 45

ISSN 2266-5854